

Personnel fixe

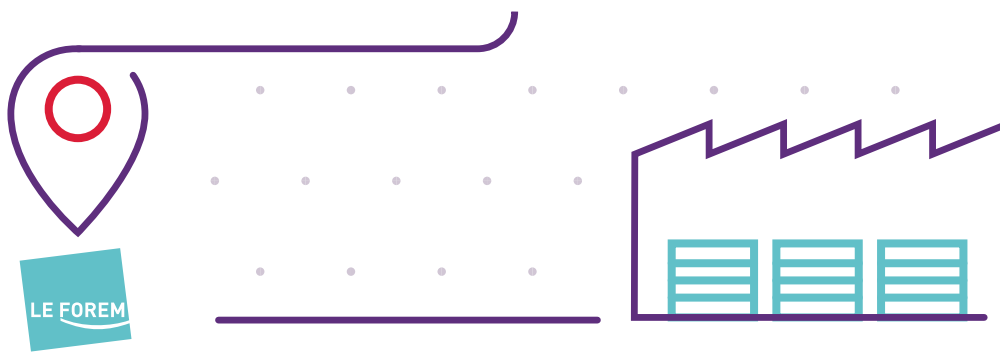
Si vous souhaitez engager un travailleur fixe, il y a lieu d'établir un contrat précisant la durée, la rémunération, les conditions et la description des tâches.



Intérim

Si vous êtes à la recherche d'un collaborateur temporaire, l'intérim est la solution idéale. Vous payez l'agence d'intérim, qui se charge de rémunérer le travailleur.

ENGAGER DU PERSONNEL : VOS POSSIBILITÉS



Formation professionnelle individuelle (FPI)

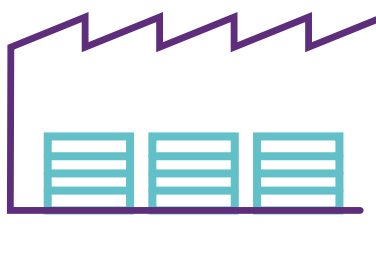
La FPI vous permet d'engager votre premier collaborateur à peu de frais par l'intermédiaire du FOREM ou d'Actiris.

Il s'agit d'un trajet de formation de 1 à 6 mois, au terme duquel vous pouvez offrir un contrat fixe au travailleur concerné.



Économie sociale

Vous pouvez également trouver des collaborateurs en vous adressant à une entreprise de travail adapté ou un atelier social.



Collaboration avec des indépendants

Vous pouvez par exemple travailler avec des freelances, un associé actif ou votre conjoint.